

Christophe Guyot-Sionnest
Commissaire aux comptes inscrit
Membre de la compagnie de Versailles
56 rue d'Erevan D112 92130 Issy les Moulineaux
SIRET 40161659400016
T 0146447566 M 0667399676
Email cgs.conseil@gmail.com site web www.conseil-cac.com

SARL A DDD AUDITS-DÉGRAISSAGE-DÉPOUSSIÈRAGE-DÉSINFECTION(ADDD)

Société À Responsabilité Limitée au capital de 20000 €

1 ALLÉE DU MANÈGE, 78600 LE MESNIL-LE-ROI

SIREN 425067741 RCS Versailles

Rapport commissaire aux comptes à la transformation de la SARL A DDD AUDITS-DÉGRAISSAGE-DÉPOUSSIÈRAGE-DÉSINFECTION(ADDD) en SAS

Aux Associés,

En qualité de **Commissaire à la transformation** désigné en application des articles L. 224-3 et L.223-43 du code de commerce et en exécution de la mission qui nous a été confiée par lettre de mission du 9 décembre 2024, nous avons évalué les biens composant l'actif social de la société et les éventuels avantages particulier et établi un rapport.

Nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Notre mission prend fin avec le dépôt du présent rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à la date de signature.

La transformation prendra effet à la date de la décision des associés approuvant l'opération de transformation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société, basée sur des liasses fiscales des FECs fichiers des écritures comptables et des dossiers de travail établis au 31 décembre 2022 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024 par le gérant de la société et les relevés de compte bancaire des mois décembre 2024, janvier et février 2025, est la suivante.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences qui ont consisté à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminés selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social. Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social ni sur les avantages particuliers, aucun avantage particulier n'étant stipulé.

Fait à Issy le 5 mars 2025

Christophe Guyot-Sionnest
Commissaire aux comptes
SIRET 40161659400016
56 rue d'Erevan D112
92130 Issy les Moulineaux
Cgs.conseil@gmail.com
Mob : 06 67 39 96 76 Dom : 01 46 44 75 66
Site web <https://www.conseil-cac.com>

Christophe Guyot-Sionnest commissaire aux comptes 3667399676
cgs.conseil@gmail.com site web : www.conseil-cac.com